LexisNexis JurisClasseur Pro

Les services en ligne de référence pour la recherche d'information et de veilles juridiques.

© RichVintage - iStockphoto.com

VERSION 2013

Guide de découverte

- Comment utiliser les services ?
- A quels contenus accéder ?
- Quelles options sont disponibles selon ma spécialité ?
- Qui contacter pour m'aider dans mes recherches ?

LexisNexis®

Connexion et Informations
www.lexisnexis.fr/lnjcpro • 0821 200 700
(0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe)

Bienvenue !

LexisNexis JurisClasseur Pro est devenu, pour les professionnels, l'outil de recherche d'information juridique de référence. Vous accédez à plus de 4 millions de documents en ligne indispensables aux juristes.

Cette brochure vous permet de prendre en main très rapidement ce service et d'en exploiter tout le potentiel. Vous y retrouverez toutes les informations détaillées sur les contenus disponibles et sur la meilleure façon de mener votre recherche, d'imprimer vos documents, de créer vos veilles...

Nous attirons votre attention que certains contenus sont susceptibles de ne pas faire partie de votre abonnement.

Pour en savoir plus et pour toute question concernant vos codes d'accès ou vos recherches : un seul numéro de téléphone 0821 200 700 *(0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe).*

SOMMAIRE

PAGE

COMMENT UTILISER LE SERVICE ? 3

LES ENCYCLOPÉDIES JURISCLASSEUR 8
- Volumes JurisClasseur
- Formules
- Analyses et commentaires

LES REVUES 9
- Éditions de La Semaine juridique (JCP)
- Revues LexisNexis

LA JURISPRUDENCE 10
- Cour de Cassation • Cours d'appel
- Autres juridictions judiciaires • Conseil d'État
- Cours administratives d'appel
- Tribunaux administratifs • Conseil constitutionnel
- Tribunal des conflits
- Juridictions européennes : CJUE, TPIUE, CEDH, TFPUE

PAGE

CODES ET LOIS 12
- Codes & Lois • Journal Officiel - Lois & Décrets

LA RÉGLEMENTATION 13
- Bulletins officiels
- Autorités Administratives Indépendantes

LES RÉPONSES MINISTÉRIELLES 13

LES CONVENTIONS COLLECTIVES 14

LES SOURCES EUROPÉENNES 14
- Législation : le Journal Officiel de l'Union Européenne
- Jurisprudence des juridictions européennes

LES BIBLIOGRAPHIES 15
- Notices bibliographiques

Comment utiliser LexisNexis JurisClasseur ?

1 S'IDENTIFIER

Munissez-vous de vos codes d'accès personnels et connectez-vous à partir de l'adresse suivante :
www.lexisnexis.fr/lnjcpro
ou : **www.lexisnexis.fr** rubrique **« Accès abonnés services en ligne ».**

N'hésitez pas à mémoriser vos codes et à ajouter cette page de connexion dans vos favoris !

2 EFFECTUER UNE RECHERCHE

Les principaux opérateurs de recherche :

- "**Et**" : trouve les mots dans le même document *(ex. : augmentation de capital **Et** société civile)*
- "**Ou**" : trouve au moins l'un des mots, utile pour les synonymes *(ex. : imposition **Ou** fiscalité)*
- "**Proximité 5 mots**" : trouve les mots espacés de 5 mots maximum *(ex. : indemnité **proximité 5 mots** licenciement)*
- "**!**" : trouve les mots de la même famille *(ex. : exonér **!**)*
- "**Titre(mot clé)**" : trouve les mots dans le titre du document *(ex. : **titre(**amiante**)**)*

*L'écran de recherche **«Toutes sources»** vous permet d'interroger **simultanément toutes les sources documentaires** auxquelles vous êtes abonné.*

*Pour une **recherche plus précise**, utilisez les onglets de recherche spécifiques à un type de source.*

*Votre recherche peut se limiter à une **sélection de sources**.*

*Saisissez les termes de votre recherche dans les différentes **zones de saisie.** Par défaut, ces zones sont reliées par "Et". Vous pouvez utiliser d'autres opérateurs.*

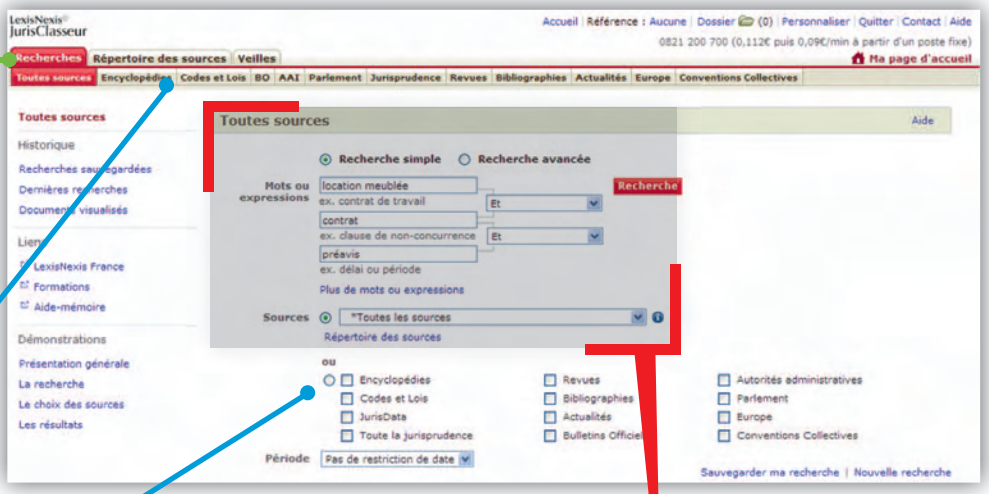

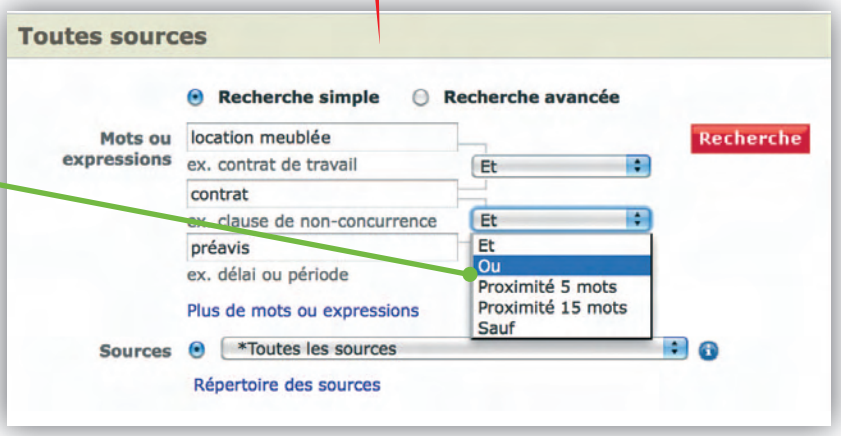

Comment utiliser LexisNexis JurisClasseur ?

3 EXPLOITER VOS RÉSULTATS

Par défaut vos ***résultats*** *sont* ***classés par type de sources****.*

L'affichage ***« Liste étendue »*** *vous permet de visualiser* ***un extrait*** *de chaque document, avec les mots-clés dans leur contexte.*

Dossier : *vous pouvez imprimer/ télécharger/ envoyer par email vos documents en une seule fois, après les avoir sélectionnés.*

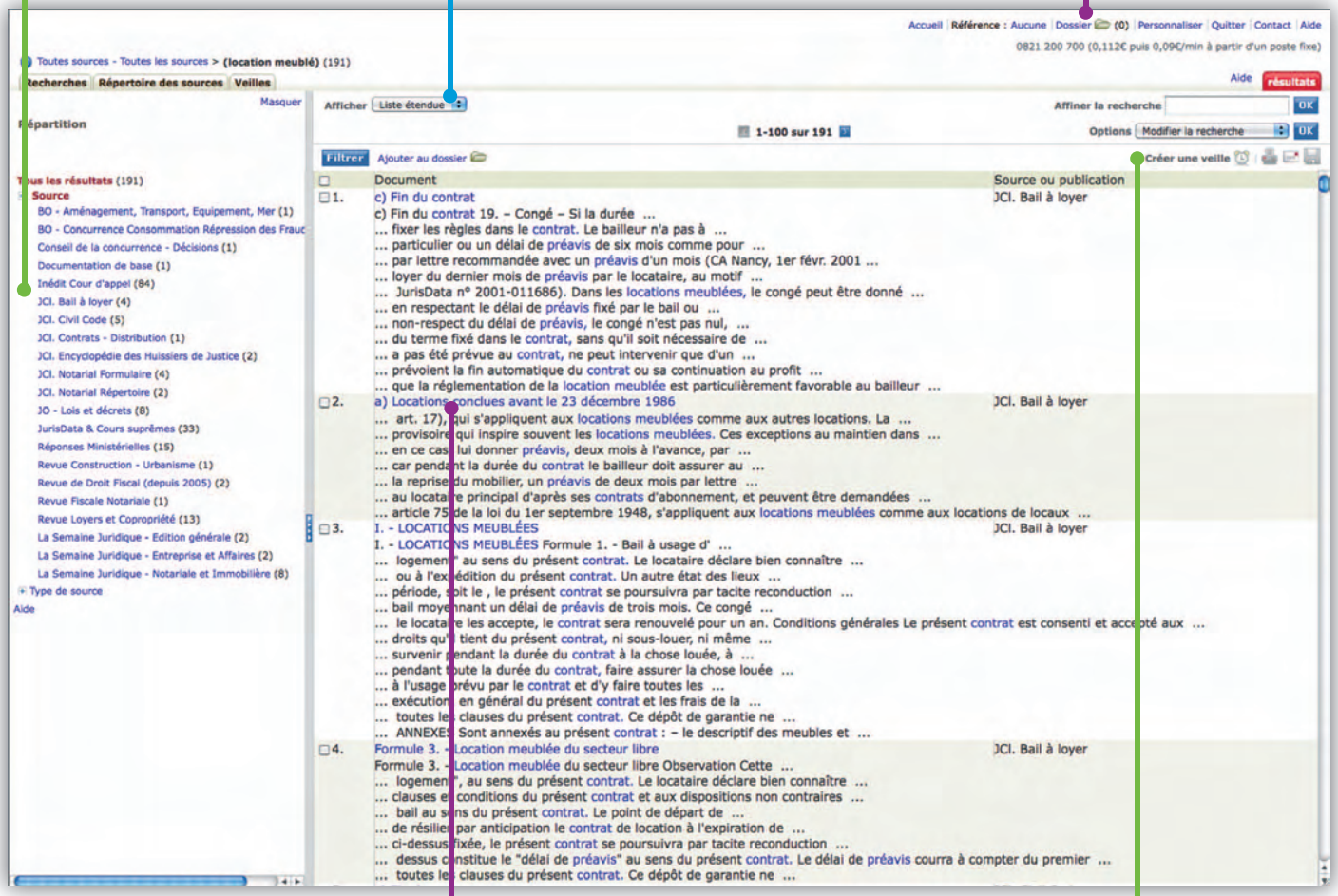

Pour ***visualiser un document,*** *cliquez sur son titre.*

Transformez votre recherche en veille *et recevez automatiquement l'actualité correspondante.*

Pour connaître toutes les astuces, voir page 5.

4 METTRE EN PLACE UNE VEILLE

PRATIQUE !

1. ***Nommez votre veille***
> ASTUCE : choisissez un titre explicite pour l'identifier rapidement lors de la réception des nouveaux résultats par emails.

2. ***Choisissez la périodicité*** *de l'envoi des nouveaux résultats.*

3. ***Indiquez votre adresse email*** *et le format d'envoi des documents.*

4. ***Choisissez le format*** *des résultats.*

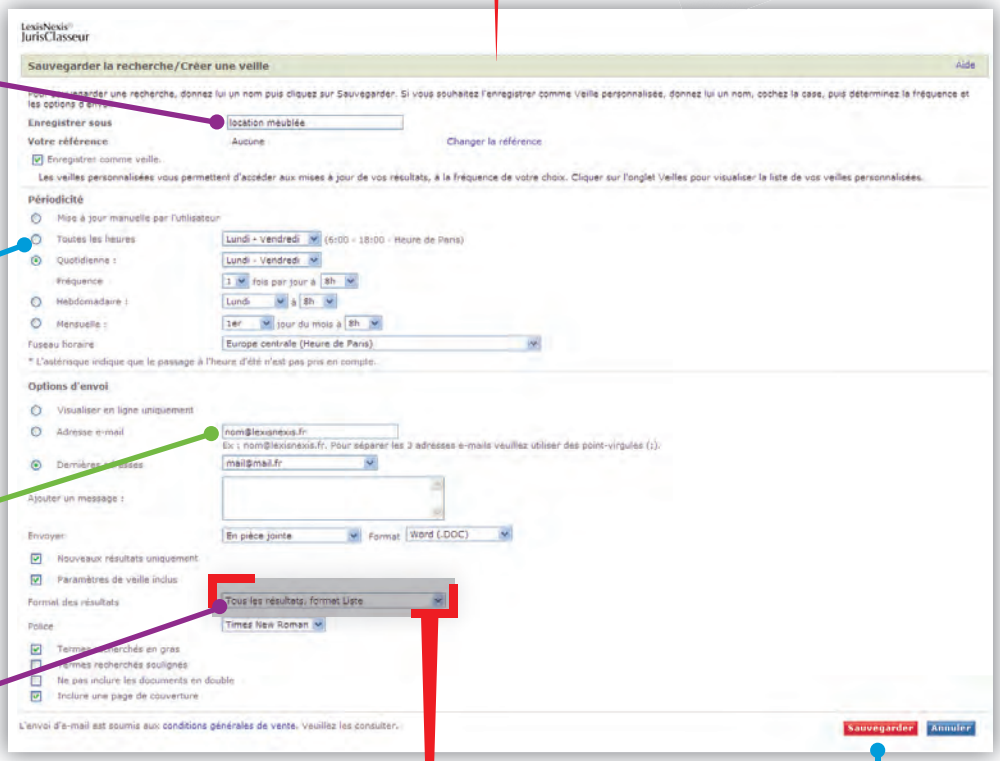

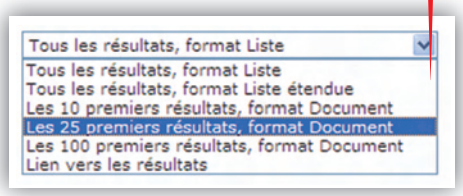

5. ***Sauvegardez*** *votre veille.*

> ASTUCE : le format "Document" permet de recevoir les nouveaux résultats en intégralité directement dans l'email

Comment utiliser LexisNexis JurisClasseur ?

5 ACCÉDER À UNE ENCYCLOPÉDIE EN PASSANT PAR SA TABLE DES MATIÈRES

Cliquez sur l'onglet "Encyclopédies"

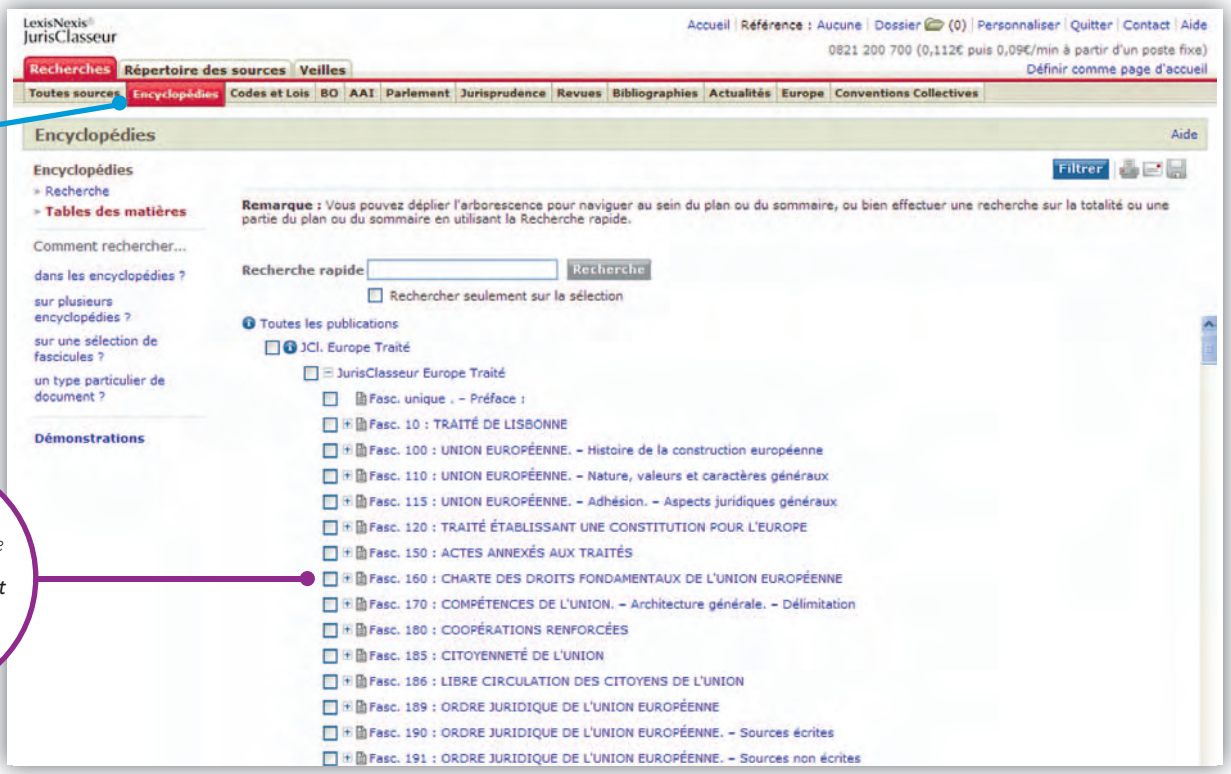

Vous disposez ainsi d'une vue d'ensemble de l'encyclopédie et ***accédez directement au document*** *qui vous intéresse.*

6 ACCÉDER À UNE REVUE EN PASSANT PAR SON SOMMAIRE

Cliquez sur l'onglet "Revues".

Vous pouvez ***accéder à une revue*** *par son sommaire.*

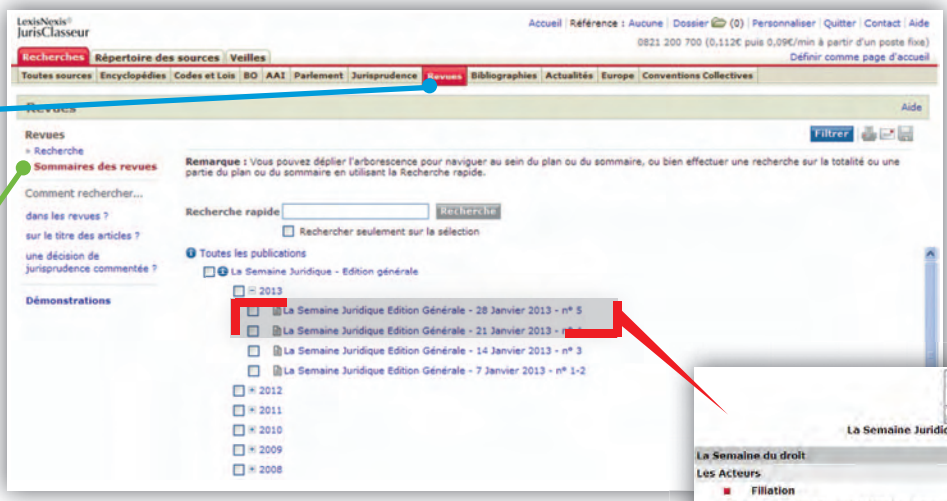

Consultez ***l'article*** *en cliquant sur le numéro correspondant.*

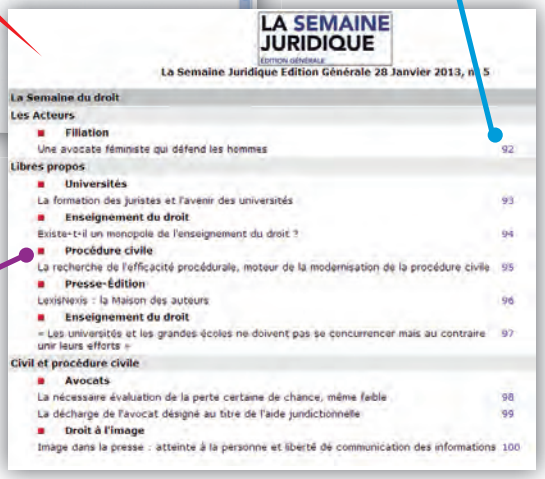

Le sommaire des revues vous permet de ***consulter n'importe quelle revue dans son intégralité.***

7 EXPLOITER UN DOCUMENT

Imprimer un document.
Faire suivre un document par email.
Télécharger un document.

*Revenez en arrière en utilisant le **chemin de navigation**.*

*Cliquez sur le lien pour obtenir le **texte intégral d'une décision de jurisprudence.***

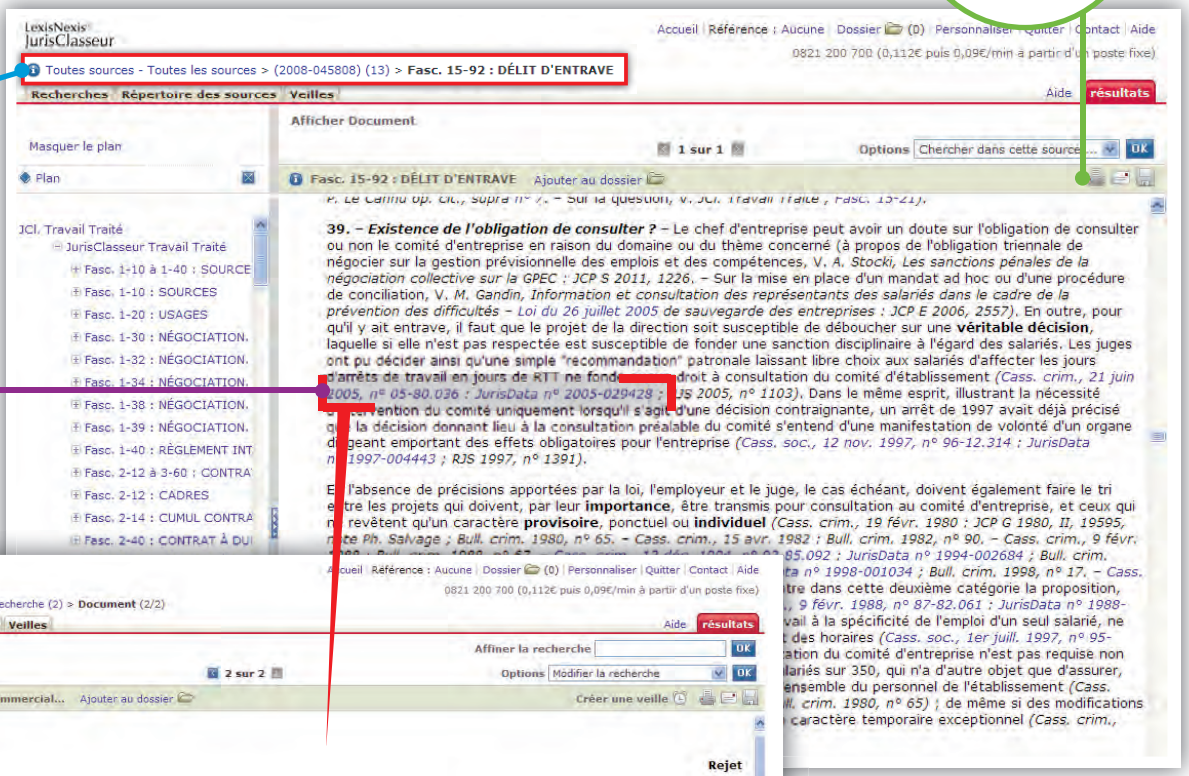

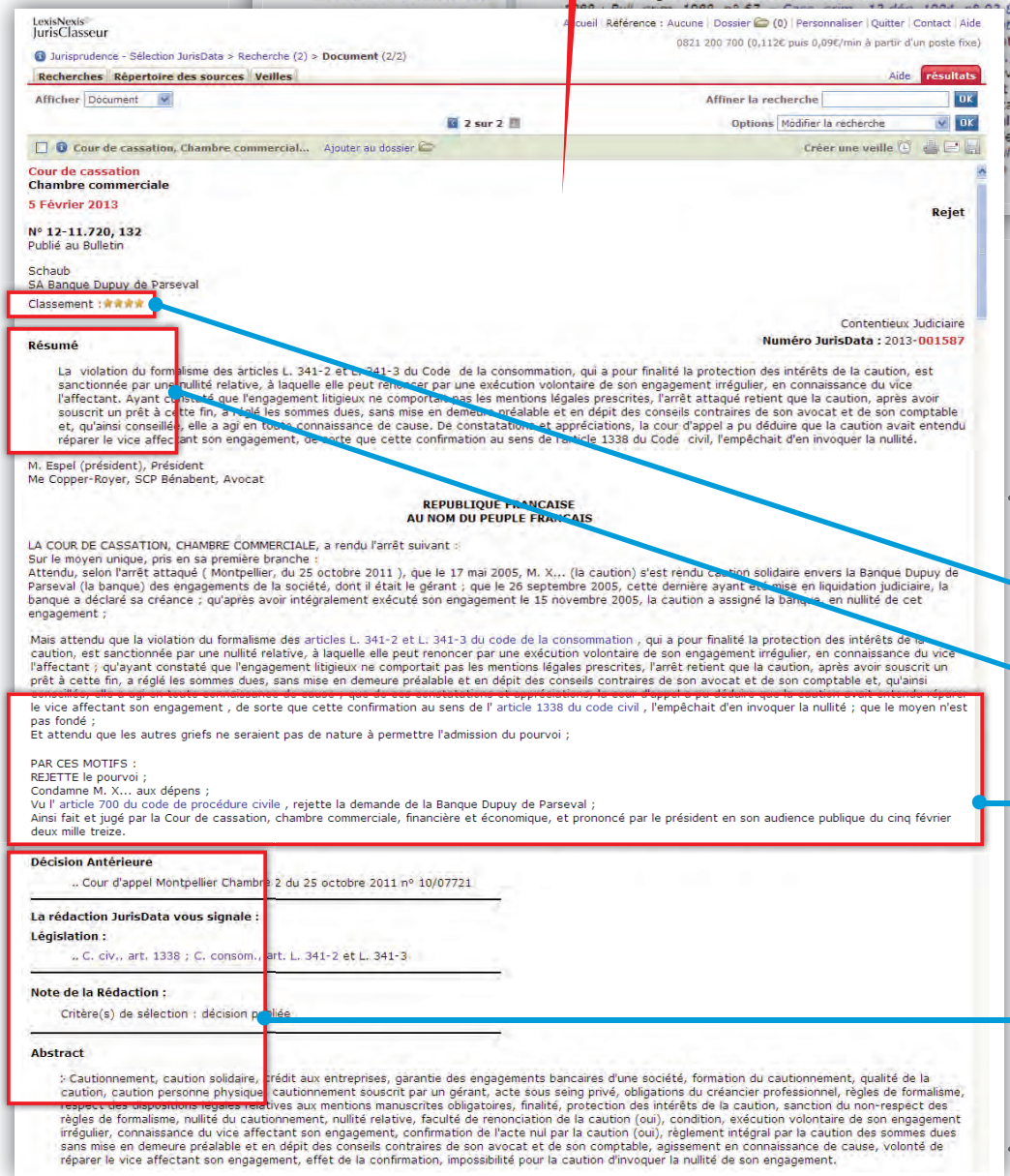

LES NOUVELLES ANALYSES DES DÉCISIONS SÉLECTIONNÉES

Classement par étoile en fonction de l'intérêt.

Analyse sous la forme d'un résumé.

Texte intégral au format HTML.

Pour aller plus loin :
• Décision antérieure
• Législation citée
• Critères de sélection
• Abstract

Les encyclopédies JurisClasseur

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

LexisNexis JurisClasseur[Pro] vous offre, selon votre formule d'abonnement :

- *Plus de 60 collections, soit près de 360 volumes JurisClasseur à votre disposition*
- *Plusieurs milliers de formules*
- *Les analyses et commentaires des plus éminents spécialistes*

NOUVEAUTÉ 2013 !

Une mise à jour fréquente, plus rapide et intégrée aux fascicules.

Désormais, les fascicules JurisClasseur sont disponibles en ligne, dès leur mise à jour, avant même leur parution « papier ».

FONDS DISPONIBLES*

- JurisClasseur Administratif
- JurisClasseur Alsace - Moselle
- JurisClasseur Bail à Loyer
- JurisClasseur Banque - Crédit - Bourse
- JurisClasseur Baux ruraux
- JurisClasseur Brevets
- JurisClasseur Civil Code
- JurisClasseur Civil Code Formulaire
- JurisClasseur Civil annexes
- JurisClasseur Collectivités territoriales
- JurisClasseur Commercial
- JurisClasseur Communication
- JurisClasseur Concurrence - Consommation
- JurisClasseur Construction - Urbanisme
- JurisClasseur Contrats - Distribution
- JurisClasseur Contrats et marchés publics
- JurisClasseur Copropriété
- JurisClasseur Divorce
- JurisClasseur Droit Comparé
- JurisClasseur Droit International
- JurisClasseur Encyclopédie des Huissiers de justice
- JurisClasseur Enregistrement traité
- JurisClasseur Entreprise individuelle
- JurisClasseur Environnement et développement durable
- JurisClasseur Europe Traité
- JurisClasseur Fiscal Chiffre d'affaires
- JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité
- JurisClasseur Fiscal International
- JurisClasseur Fonctions publiques
- JurisClasseur Géomètre Expert - Foncier
- JurisClasseur Justice Administrative
- JurisClasseur Libertés
- JurisClasseur Lois pénales spéciales
- JurisClasseur Marques - Dessins et Modèles
- JurisClasseur Pénal Code
- JurisClasseur Pénal des affaires
- JurisClasseur Procédure civile
- JurisClasseur Procédure pénale
- JurisClasseur Procédures collectives
- JurisClasseur Procédures fiscales
- JurisClasseur Procédures formulaire
- JurisClasseur Propriété littéraire et artistique
- JurisClasseur Propriétés publiques
- JurisClasseur Protection sociale Traité
- JurisClasseur Public - Contentieux Pénal *(Archives)*
- JurisClasseur Responsabilité civile et Assurances
- JurisClasseur Rural
- JurisClasseur Société Formulaire
- JurisClasseur Sociétés Traité
- JurisClasseur Transport
- JurisClasseur Travail Traité
- JurisClasseur Voies d'exécution

** Les textes des encyclopédies JurisClasseur (dont les JurisClasseurs Codes et Lois - droit public - droit privé, code général des impôts, Travail et Protection sociale Textes, etc.) sont disponibles dans l'onglet « Législation ».*

OPTIONS

Pratique du Droit pour l'Entreprise	• D.O Affaires • D.O Fiscal • D.O Comptable • D.O Social
Droit de la santé	• Droit pharmaceutique • Droit médical et hospitalier
Litec Collectivités territoriales	• Le Secrétaire de Mairie • Formulaire des Maires • Pratique de l'Etat Civil • Discours et Agenda du Maire • Fonction Publique Territoriale • Formulaire du Personnel Territorial • Pratique du Budget Communal • Pratique des Marchés publics dans les collectivités territoriales • Guide de la Coopération Intercommunale • Guide de la Protection Sociale.
Cinq collections spécialisées	• JurisClasseurs Notarial Formulaire • Notarial Répertoire • Impôts sur la fortune • Fiscalité immobilière et Liquidations partages • Le Roulois

Les revues

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

LexisNexis JurisClasseur Pro vous offre, selon votre formule d'abonnement :

- *5 éditions de La Semaine juridique (JCP)*
- *28 revues*

FONDS DISPONIBLES*

PÉRIODICITÉ MISE À JOUR INTERNET	TITRE	TEXTE INTÉGRAL FOURNI DEPUIS...
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Édition générale *(JCP G)*	1985
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Entreprise et affaires *(JCP E)*	1985
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Administrations et Coll. territoriales *(JCP A)*	Octobre 2002
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Social *(JCP S)*	Juillet 2005
Hebdomadaire	**Revue de droit fiscal**	**1975**
Mensuelle	Collectivités territoriales & Intercommunalité	Mai 2004 à août 2006
Mensuelle	**Communication - Commerce électronique**	**2000**
Mensuelle	Construction - Urbanisme	2000
Mensuelle	Contrats et marchés publics	2000
Mensuelle	Contrats-concurrence-consommation	2000
Mensuelle	**Droit administratif**	**2000**
Mensuelle	Droit de la famille	2000
Mensuelle	Droit des sociétés	2000
Mensuelle	**Droit pénal**	**2000**
Mensuelle	**Environnement et développement durable**	**2000**
Mensuelle	**Europe**	**2000**
Mensuelle	Lettre d'actualité des procédures collectives	Avril 2008
Mensuelle	**Loyers et copropriété**	**2000**
Mensuelle	Procédures	2000
Mensuelle	Procédures Collectives	Janvier 2008
Mensuelle	**Propriété Industrielle**	**2000**
Mensuelle	**Responsabilité civile et Assurances**	**2000**
Mensuelle	Revue de droit rural	Octobre 2004
Mensuelle	Revue Juridique de l'économie Publique	2008
Mensuelle	Travail et Protection sociale	Mai 2004 à juin 2005
Bimestrielle	Cahiers de droit de l'entreprise	2007
Bimestrielle	Revue de Droit Bancaire et Financier	2007
Trimestrielle	Cahiers de droit de l'intercommunalité	2007
Trimestrielle	Journal du droit international (Clunet)	Janvier 2007
Trimestrielle	Revue de droit des transports et de la mobilité	Depuis 2007

OPTIONS : *Vous pouvez accéder en plus à 3 revues spécialisées*

Hebdomadaire	***La Semaine Juridique - édition Notariale et Immobilières***	Depuis 1985
Mensuel	***La Revue fiscale du patrimoine***	Depuis 2004
Hebdomadaire	***La Revue D.O***	Depuis 2004

**Contenus disponibles dans les options uniquement. Pour plus d'information, consultez votre responsable commercial.*

La Jurisprudence

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

La première base de jurisprudence

Vous disposez ici de la base de jurisprudence la plus riche avec 2 000 000 de décisions.

Conçue par les meilleurs juristes, cette base s'enrichit avec plus de 400 000 nouvelles décisions chaque année. Vous accédez désormais à plus de quarante ans d'archives et au flux annuel de tous les arrêts mis à disposition par la Cour de cassation, les cours d'appel, le Conseil d'Etat, la Cour de Justice de l'Union Européenne, le TPIUE, la cour européenne des droit de l'Homme,...

Vous disposez aussi des décisions du Conseil Constitutionnel (depuis 1958) et des questions prioritaires de constitutionnalité. Vous trouverez aussi les arrêts et jugements de la Cour des comptes depuis 2006. En 2013 et selon leur disponibilité, vous aurez accès aussi aux décisions des 8 cours administratives d'appel (Bordeaux, Douai, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris et Versailles depuis 1989) et des 42 tribunaux administratifs (depuis 2012).

Un mode de traitement de la jurisprudence unique

Depuis plus de 40 ans, nous sélectionnons et analysons la jurisprudence des cours supérieures et du fond. Tous les arrêts jugés importants (voir infra) font l'objet, après sélection, d'une analyse JurisData qui complète utilement le texte intégral (disponible en html pour la plupart des juridictions). Cette analyse décrit le ou les faits strictement essentiels et la solution juridique adoptée par les juges. Depuis 2008, nous hiérarchisons les décisions de jurisprudence (voir détail ci-contre).

Plus de 170 personnes, 130 analystes, 31 directeurs d'Ateliers régionaux de jurisprudence répartis sur tout le territoire (y compris les DOM TOM) et 8 juristes à Paris sélectionnent et analysent les décisions les plus pertinentes des Cours suprêmes, des Cours d'appel (judiciaires et administratives) et des TA, TGI, TI, tribunaux de commerce et Conseils des prud'hommes ainsi que les décisions des juridictions européennes. Ce traitement de la jurisprudence réunit une expertise unique en France et vous permet d'identifier immédiatement les documents intéressants et, par une rapide lecture du résumé, de déterminer son intérêt pour le cas que vous avez à traiter.

Les plus de la jurisprudence

A l'affichage d'une décision, vous disposez, en plus du texte intégral et des références de la décision (juridiction, siège, formation, date, numéro de décision, nom des parties) des informations exclusives suivantes :

- critères de sélection de la décision
- chaînage des décisions antérieures (ou postérieures)
- liens entre la décision et :
  - les textes législatifs ou règlementaires cités explicitement ou supports implicites de la décision,
  - Le texte intégral des articles de nos revues citant ou commentant la décision,
  - Les références bibliographiques d'autres revues citant ou commentant la décision,
  - Les décisions allant dans le même sens ou le sens contraire.

Exclusivité LexisNexis : le classement des décisions

Depuis quelques années, les juridictions diffusent de plus en plus largement leurs décisions. Ainsi, en 2008, nous mettions à disposition 40 000 nouvelles décisions par an. Fin 2013, ce chiffre passera à 400 000 décisions. Anticipant ce « tsunami jurisprudentiel », nous vous proposons une technique inédite et novatrice de hiérarchisation des décisions, fruit de notre expérience sur la jurisprudence.

Ainsi, en fonction de leur intérêt juridique, les arrêts et décisions font l'objet d'une classification (de 4 à 0 étoiles).

Quels sont les critères de hiérarchisation ?

★★★★ : Grand arrêt publié ou ayant vocation à être publié dans les recueils des juridictions (Cour de cassation, Conseil d'État) ou dans les recueils d'éditeurs privés (Grands arrêts) ;

★★★☆ : Décision largement commentée ou publiée, décision d'assemblées plénières, publication sur le site de la Cour de cassation ou du Conseil d'État, revirement, arrêt de section, communiqué de presse,...

★★☆☆ : Décision analysée pour un des motifs suivants : application d'une loi nouvelle, résistance à une Cour suprême ou revirement de jurisprudence, décisions d'actualité ou médiatique, décision rare ou atypique, jurisprudence locale, décisions très motivées, contentieux émergents ou données quantifiées intéressantes ;

★☆☆☆ : Décision analysée mais sans critère de sélection précis et néanmoins jugées intéressantes par LexisNexis ;

☆☆☆☆ : Décision non retenue.

Toutes les décisions auxquelles sont attribuées une ou plusieurs étoiles font automatiquement l'objet d'une analyse JurisData (abstract et résumé). Mais surtout ce principe de hiérarchisation de la jurisprudence vous permet de visualiser immédiatement l'intérêt d'une décision, sans avoir à la lire en intégralité.

FONDS DISPONIBLES

	CONTENUS DÉJÀ DISPONIBLES		NOUVELLES DECISIONS / AN		
	ANTÉRIORITÉ	NBRE DE DÉCISIONS ACCESSIBLES EN LIGNE AU 1/04/2013	NBRE DE NOUVELLES DÉCISIONS MISES EN LIGNE / AN (EST.)	% DE NOUVELLES DÉCISIONS MISES EN LIGNE / AN	NBRE DE DÉCISIONS ANALYSÉES
NOUVEAU Conseil constitutionnel	1958	4 634	200	100%	100
Cour de cassation (publiés ou inédits)	1960/1987	580 381	12 100	100%	4 500
Cours d'appel judiciaires	1980/2008	1 296 990	150 000	100%	19 000
TGI/TI	1980	10 999	300		300
Tribunaux de commerce	1980	3 596	150		150
Conseil de prud'hommes	1980	1 054	50		50
Conseil d'Etat (publiés ou inédits)	1965/1987	150 109	11 000	100%	2 000
Cours administratives d'appel (publiés ou inédits)	1989	110 946	30 000	100%	1 000
Tribunaux administratifs (publiés ou inédits)	1980	14 307	185 000	100%	1 000
Grands arrêts de la jurisprudence avant 1960	1805	1 511			
NOUVEAU Cours des comptes	1954	722	150	100%	
Juridictions européennes (CJUE, TPIUE, CEDH, tribunal de la fonction publique)	1980/1989 /1959	35 688	2 100	100%	400
TOTAL EN LIGNE		2 326 461	391 050		28 500

Codes et lois

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Cet onglet vous donne accès à 2 fonds documentaires distincts.

Codes et Lois

- **86 codes officiels**
- **plus de 42 000 lois et règlements consolidés (mis à jour)**
- **plus de 600 réglements et directives européens consolidés (mis à jour)**
- **plus de 100 ans d'expérience en matière de consolidation de textes**

La base de législation à laquelle vous avez accès est mise à jour par une équipe de juristes spécialisés selon un savoir faire reconnu et une méthode exclusive (par exemple l'intégration des effets des annulations contentieuses aux textes reproduits...). Les textes sont présentés dans leur version actuelle (=abrogée ou en vigueur) ou future, parfois dans leur version antérieure (systématiquement pour le Code général des impôts).

La consolidation se fait généralement le jour même de la parution au Journal Officiel. La date de mise à jour de la législation consolidée - date du Journal Officiel traité - est disponible sur l'onglet «Législation» en cliquant sur le lien mise à jour de Codes et Lois.

Vous disposez de nombreux textes que vous ne retrouverez nulle part ailleurs : les conventions fiscales internationales, les 300 Conventions internationales, avec leurs protocoles, avenants, accords complémentaires, également consolidés par LexisNexis (circulation des personnes, coopération judiciaire, commerce, droits politiques et sociaux, environnement, état civil, extradition, lutte contre le blanchiment, propriétés immatérielles,...), de même que de très nombreux textes de droit interne.

La base de législation européenne accueille une sélection de textes consolidés puis enrichis par nos experts. De nombreux renvois vers les textes européens et français, également vers nos autres publications (vers les articles les plus pertinents publiés dans nos revues et fascicules JurisClasseurs) inscrivent chacun des textes de la base dans un ensemble documentaire complet. Vous disposez ainsi d'une information complémentaire fiable et pertinente.

	NOMBRE DE TEXTES CONSOLIDÉS DISPONIBLES DANS CODES ET LOIS EN LIGNE
Codes officiels *Soit :*	**86** *158 659 articles*
Textes non codifiés	**4 423**
dont : Règlements, directives et décisions UE	*Plus de 600*
Lois	*3 239*
Conventions fiscales internationales	*Plus de 450*
Principales conventions internationales (Droit de l'homme, entraide, extradition, propriété intellectuelle...)	*Plus de 350*
Ordonnances (et décrets lois)	*782*
*Décrets**	*24 450*
Arrêtés	*13 201*
Autres (Décisions, circulaires, instructions...)	*Plus de 800*

(*) y compris décrets publiant des traités et accords internationaux

Le Journal Officiel *Lois et décrets*

Vous retrouverez tous les textes publiés au Journal Officiel :

- Depuis le 1er Janvier 1990 : ordonnances, lois, décrets, arrêtés, circulaires, mesures nominatives, décisions et délibérations émanant d'institutions ou de juridictions.
- Depuis le 1er Janvier 2002 : avis et communications.

Sont exclus de ce fonds documentaire :

- Les décrets de naturalisation, de changement de nom et autres mesures nominatives sensibles ayant trait à la vie privée,
- Les informations parlementaires.

Ces textes sont accompagnés d'un sommaire analytique normalisé et enrichi pour faciliter vos recherches et vos veilles.

Bulletins Officiels

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources | Encyclopédies | Codes & Lois | **BO** | AAI | Parlement | Jurisprudence | Revues | Bibliographies | Actualités | Europe | Conventions collectives

L'onglet "Réglementation" donne accès à une sélection de Bulletins officiels publiés par les ministères ainsi qu'à la réglementation émanant des autorités administratives indépendantes.

FONDS DISPONIBLES

	ANTÉRIORITÉ
BO des impôts (Archives)	1991
Rescrits 2011	2005
BO du ministère de l'intérieur	2006
BO du ministère de l'Education Nationale	2006
BO du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche	2008
BO du ministère de la Santé et de la protection sociale (2010)	2009
BO du ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (2010)	2009
BO Equipement, Logement, Transports *(remplacé en 2009 par le titre ci-dessous)*	2007 à 2009
BO du ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable	2007
BO du ministère des finances/Douanes	2007
BO du ministère des finances/Direction de la concurrence, consommation et répression des fraudes	2009
BO du ministère de la Justice	2010
BO du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et de la Commission bancaire	2007
Circulaires et instructions ministérielles (2010)	2009
Documentation administrative (Archives)	2002
ACOSS : lettre-circulaires «grande diffusion» et «diffusion Sécurité sociale»	1994

Autorités administratives indépendantes (AAI)

Toutes sources | Encyclopédies | Codes & Lois | BO | **AAI** | Parlement | Jurisprudence | Revues | Bibliographies | Actualités | Europe | Conventions collectives

L'onglet AAI regroupe les principales Autorités administratives. *Un Atelier JurisData dédié, dirigé par le Professeur Jean-Bernard Auby, sélectionne et analyse les documents les plus pertinents. Tous les documents font ainsi l'objet d'une classification de 0 à 4 étoiles en fonction de leur intérêt juridique. Tous ceux ayant au moins une étoile font l'objet d'une analyse JurisData.*

FONDS DISPONIBLES

	ANTÉRIORITÉ
Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)	1978
Autorités des Marchés Financiers (AMF) : communiqués de presse et décisions de la commission des sanctions, règlement général, arrêtés d'homologation de modifications du Règlement général, instruction, recommandations, décisions d'approbation (2010)	2007
Autorité de la concurrence	2007
Commission bancaire	2008
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) : Décisions/délibérations (2010) (Archives)	2008
Commission d'accès aux documents administratifs	2009
Archives de la COB (instructions, positions et recommandations)	NA
NOUVEAU Commission de régulation de l'énergie (délibérations et règlements de différends)	2000
NOUVEAU Conseil supérieur de l'audiovisuel (avis, délibérations, recommandations, règlements de différends, consultations publiques, décisions)	2008
NOUVEAU Commission de sécurité des consommateurs (avis)	1996
NOUVEAU Le défenseur des droits (décisions)	2012
NOUVEAU HADOPI (délibérations)	2010

Les réponses ministérielles

Toutes sources | Encyclopédies | Codes & Lois | BO | AAI | **Parlement** | Jurisprudence | Revues | Bibliographies | Actualités | Europe | Conventions collectives

L'onglet "Parlement" donne accès à plus de 530 000 questions écrites et orales des députés et sénateurs et aux réponses apportées par les ministères devant les assemblées.

Vous pouvez retrouver une question ou une réponse à partir : du nom du député ou du sénateur, du nom du ministère répondant, du numéro de la question, de la date, de mots clés ou expressions... Mise à jour des données hebdomadaire. *(Texte intégral depuis le 16 juillet 1988).*

Les conventions collectives

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

LexisNexis continue d'ajouter en 2013 de nouvelles conventions collectives nationales aux 330 déjà en ligne, ainsi que progressivement, de nombreuses conventions régionales ou départementales...(métallurgie, bâtiment, etc.).

Les conventions collectives sont accessibles en texte intégral. Chaque convention nationale est accompagnée d'une fiche synthétique portant sur des points clés (conditions d'embauche, salaires,...), avec des liens vers le texte intégral. Ce fonds bénéficie de toute l'expertise LexisNexis : les conventions et accords sont sélectionnés et consolidés depuis 1998 par une équipe de juristes spécialisés et sont souvent accompagnés d'une fiche synthétique périodiquement actualisée qui facilite l'appréhension du droit applicable.

Les conventions collectives en texte intégral et en synthèse sont mises à jour chaque mois à partir :

- des textes (accords, avenants, lettres d'adhésion) déposés auprès des services officiels compétents et publiés au Bulletin officiel des conventions collectives (BOCC) ;
- des arrêtés d'extension et d'élargissement publiés au Journal officiel (JORF).

Les dispositions non étendues sont mises en perspective en vert. Lorsque le texte initial a été étendu par arrêté ministériel, il a été tenu compte de tous les avenants et accords ultérieurs, étendus ou non. La charte couleur permet de repérer les dispositions non étendues.

Les fiches synthétiques permettent d'accéder rapidement :

- aux informations clés des conventions, selon un classement thématique commun à toutes les conventions ; par exemple : rémunération, classification, durée du travail, formation professionnelle, congés....
- au texte intégral de l'article de la convention ou de l'accord visés, au niveau de chaque rubrique thématique, en cliquant sur le lien actif.

Les sources européennes

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Les Traités

- **Traités constitutifs** : Traité sur l'Union européenne (1992), Traité instituant la Communauté économique européenne (1957), Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (1957), Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951),
- **Traités d'adhésion** : Traité relatif à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne (2005), Adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie (2003), Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (1994), Adhésion de l'Espagne et du Portugal (1985), Adhésion de la Grèce (1979), Adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande (1972),
- **Autres traités et protocoles** : Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Traité de Nice, Traité d'Amsterdam, Acte unique européen (1986), Traité sur le Groenland (1984), Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement (1975), Traité modifiant certaines dispositions financières (1975), Traité de fusion (1965), Protocole (n° 36) sur les privilèges et immunités des Communautés européennes (1965), Protocole sur les Antilles néerlandaises (1962).

La législation : le Journal officiel de l'Union européenne

Le Journal officiel de l'Union européenne est le seul périodique publié chaque jour dans les 20 langues officielles de l'Union. Il comprend deux séries connexes: la série L (pour la législation) et la série C (pour les informations et avis).

- **Séries L et C du JO :** La **série L** contient la législation de l'UE, y compris : les règlements, les directives, les décisions, les recommandations, les avis. La **série C** contient des informations et avis concernant l'UE, notamment: les résumés des arrêts de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, les procès-verbaux des sessions parlementaires, les rapports de la Cour des comptes, les questions écrites de parlementaires et les réponses du Conseil/Commission, les déclarations du CES et du Comité des régions, les avis de concours de recrutement des institutions de l'UE, les appels à manifestation d'intérêt pour les programmes et projets de l'UE.

Les sources européennes *(suite)*

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

La jurisprudence

- La Cour de justice de l'Union européenne (1952).
- Le Tribunal de première Instance (1989).
- Le Tribunal de la fonction publique (2006).
- Cour Européenne des Droits de l'Homme (2010).

Les bibliographies

Créée en 1970, la base «Bibliographies» contient aujourd'hui plus de 180 000 références à des articles publiés dans près de 130 revues et périodiques juridiques français.

REVUES	ANTÉRIORITÉ
Actes pratiques et ingénierie sociétaire (B)	1997
Actualité de la commande et des contrats publics (M)	2003
Actualité des procédures collectives (Bi)	2002
Actualité juridique de droit administratif - AJDA (H)	1981
Actualité juridique de droit immobilier - AJDI (M)	1998
Actualité juridique de propriété immobilière - AJPI *(voir AJDI)* (Pt)	1970 - 1997
Actualité juridique famille - AJF (M)	2002
Actualité juridique Pénal - AJP (M)	2004
Administrer (M)	1981
Annales de la Faculté d'Avignon (A)	2000 - 2001
Annales des loyers (M)	1970
Argus des assurances (H)	1975
Assurance française *(Voir Tribune de l'assurance)* (Pt)	1973-1997
Banque et droit (B)	2002
Banque magazine (Voir Revue Banque) (Pt)	1970-2005
Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme (B)	1999
Bulletin des transports *(Voir Bulletin des transports et de la logistique)* (Pt)	1981-1990
Bulletin des transports et de la logistique (H)	1991
Bulletin du Conseil national des commissaires aux comptes (T)	1982-1986
Bulletin Joly Bourse (B)	2006
Bulletin Joly Sociétés (M)	1970
Bulletin Juridique des collectivités locales (M)	2006
Bulletin Juridique des contrats publics (B)	2005
Bulletin social Francis Lefebvre (M)	2005
Cahiers de droit de l'entreprise (B)	1972
Cahiers de droit de l'intercommunalité (T)	2007-2008
Cahiers du Conseil constitutionnel (S)	2005
Cahiers juridiques de l'électricité et du gaz *(Voir Revue juridique de l'entreprise publique)* (Pt)	1981-2004
Cahiers prud'homaux (M)	1980
Cahiers sociaux du Barreau de Paris (M)	2002
Clunet (Voir Journal du droit international) (T)	1981
Collectivités territoriales - Intercommunalité *(Voir Cahiers de droit de l'intercommunalité)*	
Communication - Commerce électronique (M)	1999
Construction - Urbanisme (M)	1998
Contrats - Concurrence - Consommation (M)	1991
Contrats et marchés publics (M)	2000
Dalloz *(Recueil Dalloz)* (H)	1970
Defrénois *(Voir Répertoire du Notariat)* (B)	1972
Documentaliste - Sciences de l'information (B)	1998
Documentation Organique *(Voir D.O Actualité)* (Pt)	2002-2004
D.O Actualité (H)	2004
Droit administratif (M)	1991
Droit de l'environnement (M)	2005
Droit de l'informatique et des télécoms (Pt)	1997-1999
Droit de la famille (M)	1997
Droit des sociétés (M)	1975
Droit des sociétés - Actes pratiques *(Voir Actes pratiques et ingénierie sociétaire)* (Pt)	1992-1997
Droit du travail et de la sécurité sociale *(Voir Travail et protection sociale)* (Pt)	1993-1997
Droit et patrimoine *(Anc. Journal des Notaires et Avocats)* (M)	1992

REVUES	ANTÉRIORITÉ
Droit et pratique judiciaire *(Voir Droit et procédures)* (Pt)	1981-1984
Droit et procédures (B)	1981-2000
Droit et procédures - Revue des Huissiers de justice (B)	2001
Droit et société (Ta)	1985
Droit et ville (S)	1977
Droit maritime français (M)	1970
Droit ouvrier (M)	1973
Droit pénal (M)	1991
Droit social (M)	1970
Environnement (M)	1983
Europe (M)	1992
Expertises (M)	1984
Experts (T)	2003
Gazette du Palais (Ph)	1970
Informateur du chef d'entreprise (Pt)	1970-1976
JCP *(Voir Semaine juridique)* (H)	
Journal des notaires et des avocats *(Voir Droit et patrimoine)* (Pt)	1973-1992
Journal des tribunaux - Droit européen (M)	2002
Journal du droit international Clunet (T)	1981
Journal spécial des sociétés *(Voir Petites Affiches)* (Pt)	1981-1991
Jurisprudence automobile (M)	1977
Jurisprudence sociale Lamy (Bi)	1998
Jurisprudence sociale UIMM (M)	1986
Justices (Pt)	1998-2000
Legalis.net (T)	2001-2009
Légi social *(Voir RF Social)* (Pt)	1973-2001
Liaisons sociales (M)	1981
Loyers et copropriété (M)	1991
Médecine et droit (B)	1993
Mélanges Litec (Pas de périodicité)	2005
Petites affiches (Ph)	1991
Procédures (M)	1996
Propriété industrielle (M)	2002
Propriétés intellectuelles (T)	2006
Questions de sécurité sociale (Pt)	1973- 2004
Recueil Dalloz (H)	1970
Répertoire du notariat Defrénois (Bi)	1972
Responsabilité civile et assurances (M)	1990
Revue administrative (B)	2006
Revue Banque *(anc. Banque magazine)* (M)	2005
Revue critique de droit international privé (T)	1973
Revue de droit bancaire et de la bourse *(Voir Revue de droit bancaire et financier)* (Pt)	1991-1999
Revue de droit bancaire et financier (B)	2000
Revue de droit des affaires internationales (B)	2005
Revue de droit des transports (M)	2007
Revue de droit du travail (M)	2006
Revue de droit fiscal (H)	1979
Revue de droit immobilier (T)	1979
Revue de droit rural (M)	1978
Revue de droit sanitaire et social (B)	1973

REVUES	ANTÉRIORITÉ
Revue de jurisprudence commerciale (B)	1970
Revue de jurisprudence de droit des affaires (M)	1994
Revue de jurisprudence fiscale (M)	1999
Revue de jurisprudence sociale (M)	1997
Revue de l'arbitrage (T)	1998
Revue de la Recherche Juridique - Droit Prospectif (B)	1997
Revue de science criminelle et de droit pénal comparé (T)	1973
Revue des loyers et des fermages (M)	1970
Revue des procédures collectives (T)	1970
Revue des sociétés (T)	1970
Revue Documentation Organique *(Voir D.O Actualité)* (Pt)	2002-2004
Revue du droit de l'Union européenne (T)	1996
Revue du droit public (B)	2002
Revue du Marché commun et de l'Union européenne (M)	1973
Revue européenne de droit public (Ta)	1999-2001
Revue fiscale notariale (M)	2002
Revue française de droit administratif (B)	1999
Revue française de droit aérien et spatial (T)	1970
Revue française de droit constitutionnel (T)	2006
Revue française des finances publiques (T)	2002
Revue française du dommage corporel (T)	1998
Revue générale de droit médical (S)	2002
Revue générale des assurances terrestres *(Voir Revue générale du droit des assurances)* (Pt)	1970-1996
Revue générale des procédures (Pt)	1998-1999
Revue générale du droit des assurances (T)	1996
Revue internationale de droit comparé (T)	1987
Revue internationale de droit économique (T)	2000
Revue internationale du droit d'auteur (T)	2005
Revue juridique de l'entreprise publique *(Anc. Cahiers juridiques de l'entreprise et du gaz)* (M)	2004
Revue juridique de l'environnement (T)	1981
Revue juridique personnes et famille (M)	1999
Revue Lamy de droit des affaires (M)	2006
Revue Lamy droit civil (M)	2004
Revue pratique de droit social (M)	1973
Revue trimestrielle de droit civil (T)	1970
Revue trimestrielle de droit commercial (T)	1970
Revue trimestrielle de droit européen (T)	1973
Revue trimestrielle des droits de l'homme (T)	1999
Revue universelle des droits de l'homme (M)	1996
RF social (Anc. Légi social) (M)	1970
Semaine juridique JCP A - Administrations et collectivités territoriales (H)	2002
Semaine juridique JCP CI - Commerce et industrie *(Voir JCP E)* (Pt)	1970-1983
Semaine juridique JCP E - Entreprise (Pt)	1984-1997
Semaine juridique JCP E - Entreprise et affaires (H)	1998
Semaine juridique JCP G - Édition générale (H)	1970
Semaine juridique JCP N - Notariale et immobilière (H)	1970
Semaine juridique JCP S - Social (H)	2005
Semaine sociale Lamy (H)	2005
Travail et protection sociale - *(Voir JCP S)* (Pt)	1991-2005
Tribune de l'assurance (M)	1997

Hebdomadaire (H) - Bimensuel (Bi) - Mensuel (M) - Trimestriel (T) - Bimestriel (B) - Annuel (A) - Trisannuel (Ta) - Pluri hebdo (Ph) - Parution terminée (Pt)

Formation & assistance aux solutions Internet

Nous mettons à votre disposition des formations ainsi qu'un service Assistance Internet (service téléphonique) qui vous guideront lors de vos premières utilisations.
Ces services sont compris dans votre abonnement.

Nos différents moyens de formation

→ **LA FORMATION PAR TÉLÉPHONE**
(prise en main d'environ 45 minutes)

→ **LA FORMATION DANS VOS LOCAUX***
(formation personnalisable selon vos besoins)

→ **LA FORMATION AU SIÈGE DE LEXISNEXIS**
(formation découverte de 2h30)
141, rue de Javel - 75015 Paris
Calendrier et inscription sur
www.lexisnexis.fr/formation

→ **VIDÉOS DE FORMATION**
Ces vidéos gratuites de courte durée présentent les fonctionnalités et contenus essentiels du service en ligne LexisNexis JurisClasseur. Elles ne nécessitent aucune installation, vous pouvez les visionner directement dans votre navigateur.

FLASHEZ CE CODE POUR EN BÉNÉFICIER

www.lexisnexis.fr/tutorials

** Moyennant une participation aux frais de déplacement pour les formations dans vos locaux, selon le tarif en vigueur.*

L'assistance aux solutions Internet, un service à votre écoute !

Notre équipe de **formateurs juristes** est à votre disposition **du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00** (hors jours fériés) pour toute question relative à l'utilisation des produits Internet, une aide à la recherche, une inscription à nos formations utilisateurs gratuites ou encore un problème de connexion.

Photos : © Fotolia.com ; iStockphoto.com
552 029 431 RCS Paris LexisNexis SA - 141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15 - SA au capital de 1 584 800 €
13LAWSV009 - 04/2013

Newsletters LexisNexis JurisClasseur

Retrouvez toutes les lettres d'informations pour **optimiser l'utilisation de votre service en ligne** et découvrir les évolutions et astuces.
www.lexisnexis.fr/informations_LNJC.html

Suivez l'actualité sur twitter !

Vous serez informé en temps réel des nouveaux contenus mis en ligne, des informations pratiques et des évolutions.

Rejoignez-nous : @LNJurisClasseur

LexisNexis®

Formation et Assistance Internet
assistance.internet@lexisnexis.fr • 0821 200 700 *(choix 1)*
(0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe)